



**EXTRAIT du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 février 2023**

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**N°11b**

**Etaient présents :** M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOU, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés :** Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents :** M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

---

**Demande de subvention au Département pour la réfection complète du bloc sanitaire des garçons et les travaux d'amélioration thermique de l'Ecole Turgot primaire**

Monsieur le Maire expose :

**PRESENTATION DU BATIMENT**

Les travaux concernent l'école primaire de Turgot à Tulle.

**DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER**

Réfection du bloc sanitaire Garçons situé au Rez-de-chaussée et donnant sur le préau couvert:  
Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur,
- Faible isolation thermique des murs,
- Présence d'humidité,
- Appareillages sanitaires vétustes, absence d'équipement de réduction de consommation d'eau,
- Eclairage vétuste et non adapté, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé de réaliser les travaux suivants :

- Travaux de démolition du cloisonnement intérieur et divers
- Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 face feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2, non conservation des dormant existants
- Travaux de renforcement de l'isolation thermique avec laine de roche de 100 (*périphérie du bloc compris ébrasement des châssis*)
- Réfection du sol (*ragréage + pose d'un carrelage structuré + plinthe à gorge*)
- Fourniture et pose de faïence murale toute hauteur
- Fourniture et pose d'un faux-plafond pour pièce humide
- Fourniture et pose de cloisons de séparation en panneau compact
- Remplacement de l'ensemble des équipements sanitaires et des corps de chauffe, pose de bâti support
- Réfection éclairage et modification installation électrique si nécessaire

<b>SYNTHESE FINANCIERE</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Nature des prestations</b>	
Lot démolition / Gros-œuvre	9 600.00
Lot menuiserie extérieure	8 000.00
Lot Plâtrerie / peinture / faux-plafond	15 250.00
Lot carrelage	10 300.00
Lot plomberie Sanitaire / VMC / ...	11 500.00
Lot électricité	3 500.00
	<b>58 150.00 €</b>

Le montant global des travaux est estimé à 58 150 € HT.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,
- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le dossier ci-annexé,
- Vu le plan de financement ci-annexé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**1 - Approuve** le projet relatif à la réfection complète du bloc sanitaire des garçons et les travaux d'amélioration thermique de l'Ecole Turgot primaire dont le montant s'élève à 58 150 € HT.

**2 - Décide** la réalisation de ce projet.

**3 - Approuve** le plan de financement afférent.

**4 - Sollicite**, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention au Département aussi élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

**5 - Les écritures comptables** en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

**6** - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Le Maire,

Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 02 MARS 2023  
Date et ref de l'accusé de réception : 02 MARS 2023

*JMB 28022023*



## Ecole Primaire Turgot

**Réfection complète du bloc sanitaire des  
garçons et travaux d'amélioration thermique**

**Dossier de demande de subvention**

Transmis au contrôle de Légalité le : **02 MARS 2023**  
Date et Réf. de l'accusé de réception : **02 MARS 2023**

*MB - 28/2/23*





Pôle Ingénierie Bâtiment et Voirie  
Services techniques  
Ville de TULLE  
OC

Etabli, le 02/01/2023

## **ECOLE PRIMAIRE DE TURGOT**

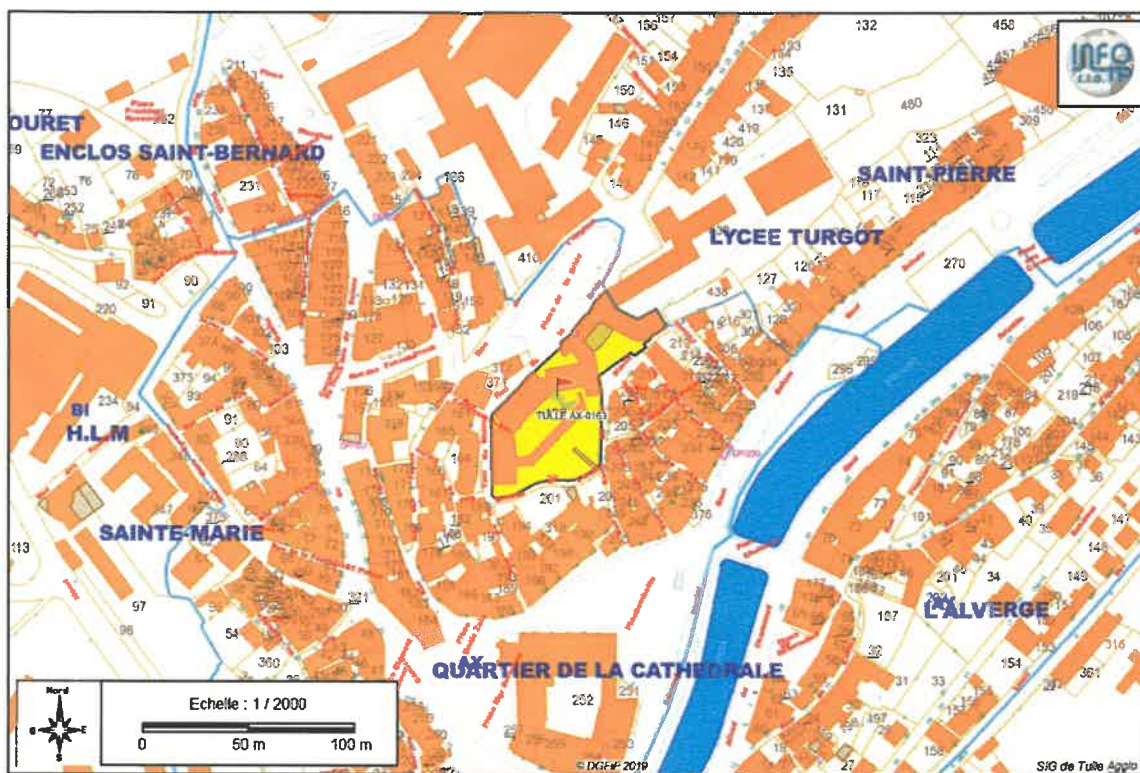
### **REFECTION COMPLETE DU BLOC SANITAIRE DES GARCONS TRAVAUX D'AMELIORATION THERMIQUE**

<p><b>DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS</b></p>
--



## PLAN DE SITUATION

1 PLACE DE LA BRIDE  
19000 TULLE



## PRESENTATION DU BATIMENT

Les travaux concernent l'école primaire de Turgot à Tulle.

## DESCRIPTIF DES OUVRAGES A REALISER

Réfection du bloc sanitaire Garçons situé au Rdc et donnant sur le préau couvert:

Pour ces locaux, un état des lieux a été établi :

- Les menuiseries extérieures ne sont plus conformes avec la réglementation thermique en vigueur,
- Faible isolation thermique des murs,
- Présence d'humidité,
- Appareillages sanitaires vétustes, absence d'équipement de réduction de consommation d'eau,
- Eclairage vétuste et non adapté, consommation d'énergie importante

Devant ce constat, il a été décidé les travaux suivants :

Travaux de démolition du cloisonnement intérieur et divers

Remplacement des menuiseries extérieures par des menuiseries en aluminium anodisé blanc, double vitrage isolant faiblement émissif avec lame argon de 16mm et 2 face feuilletées : 44.2 / 16 / 44.2, non conservation des dormant existants

Travaux de renforcement de l'isolation thermique avec laine de roche de 100 (*périphérie du bloc compris ébrasement des châssis*)

Refection du sol (*ragréage + pose d'un carrelage structuré + plinthe à gorge*)

Fourniture et pose de faïence murale toute hauteur

Fourniture et pose d'un faux-plafond pour pièce humide

Fourniture et pose de cloisons de séparation en panneau compact

Remplacement de l'ensemble des équipements sanitaires et des corps de chauffe, pose de bâti support

Refection éclairage et modification installation électrique si nécessaire

### SYNTHESE FINANCIERE

---

Nature des prestations	Montant HT
Lot démolition / Gros-œuvre	9 600.00
Lot menuiserie extérieure	8 000.00
Lot Plâtrerie / peinture / faux-plafond	15 250.00
Lot carrelage	10 300.00
Lot plomberie Sanitaire / VMC / ...	11 500.00
Lot électricité	3 500.00
	<b>58 150.00 €</b>

**Montant global des travaux : 58 150.00 € HT**



A Tulle, le 01 Mars 2023

**Plan de financement**  
**Ecole Primaire Turgot**  
**Réfection complète du bloc sanitaire des garçons**  
**et travaux d'amélioration thermique**

Partenaires	Financement	%
DSIL	17 445.00 €	30.00%
Département	14 537.50 €	25.00%
Part Ville	26 167.50 €	45.00%
<b>Total HT</b>	<b>58 150.00 €</b>	<b>100.00%</b>

Le Maire,  
Bernard COMBES.







A Tulle, le 01 MARS 2023

## ATTESTATION DE PROPRIETE

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle, atteste que l'école Turgot concernée par la réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique pour laquelle la Ville sollicite une subvention auprès du Département, est propriété de la Ville de Tulle.

Le Maire,  
Bernard COMBES.





A Tulle, le 01 MAI 2023

## ATTESTATION DE NON COMMENCEMENT DE TRAVAUX

Je soussigné, Bernard COMBES, Maire de Tulle certifie que les travaux de réfection complète du bloc sanitaire des garçons accompagnée de travaux d'amélioration thermique à l'école primaire Turgot pour lesquels je sollicite le soutien financier du Département, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et m'engage à ce qu'il ne soit pas procédé à des dépenses avant que le dossier de demande de subvention afférent ne soit déclaré ou réputé complet.

Le Maire,  
Bernard COMBES.

